



Partie 2. Programme d'Actions Prévention des Inondations Phase 3. Labellisation du PAPI complet

Rapport de synthèse de la gouvernance et de la consultation du public



Version	Date	Etabli par	Vérifié par	Nb pages	Observations / Visa
1	18/08/2021	Thomas Cazin	Grégoire Jacquesson	19	-
2	23/08/2021			19	Intégration des remarques d'Océane Martineze – Dreal Hdf et de Valérie Chérigie – Symcéa
3	26/08/2021			21	Intégrations des remarques de Stéphane Ansart DDTM du Pas-de-Calais



SOMMAIRE

Préambule	4
1. Objectifs de la démarche de concertation.....	4
2. Une démarche de concertation spécifique pendant toute la construction du PAPI Canche	5
2.1. Les instances de gouvernance	5
2.1.1 Comité de pilotage - COPIL.....	5
2.1.2 Comité Technique - COTECH et Comité de Suivi - COSU.....	6
2.2 Les instances de concertation.....	7
2.2.1 Commissions géographiques	7
2.2.2 Groupes de travail	8
2.2.3 Réunions de travail et réunions de terrain.....	9
2.3 La concertation avec le public.....	10
2.3.1 Les réunions publiques.....	10
2.3.2 Des espaces dédiés à la consultation du public sur le site internet et sur la page Facebook du Symcéa	14
2.4 Sur l'acceptabilité des ouvrages de l'axe 6	15
3. Cohérence et déroulé de la démarche de concertation dans la construction du PAPI	16
4. Une concertation à poursuivre dans le PAPI complet.....	16
ANNEXE :	17



Préambule

L'objet de ce rapport est de répondre aux exigences du cahier des charges PAPI 3 en présentant la gouvernance et la concertation mises en œuvre et animées par le Symcésa durant toutes les phases d'élaboration du PAPI complet de la Canche.

Deux procédures de concertation se distinguent :

- L'élaboration de la stratégie et du programme d'actions qui a mobilisé les acteurs de la gestion des inondations du bassin versant de la Canche, qui s'est déroulée de septembre 2015 à mars 2021 ;
- La consultation du public sur le projet de PAPI complet, contrariée par les conditions sanitaires liées à la pandémie de COVID 19, s'adressant à l'ensemble des habitants du périmètre du PAPI Canche et qui s'est déroulée du 15 mai au 15 août 2021.

Ce rapport présente donc la gouvernance et la démarche de concertation conduites pour l'élaboration du projet de PAPI complet et propose une analyse des résultats de cette dernière phase de consultation du public avec des recommandations pour intégrer les apports de cette dernière dans le projet final du PAPI de la Canche.

1. Objectifs de la démarche de concertation

La concertation avec tous les acteurs du territoire a fait partie intégrante de tout le processus d'élaboration ainsi qu'à la rédaction du PAPI Canche. Que ce soit les élus locaux, les institutions, les entreprises, les associations, les habitants et usagers du cours d'eau, chacun a pu participer aux différentes étapes du PAPI de l'élaboration du diagnostic, la définition de la stratégie à la rédaction des fiches actions.

La concertation du PAPI Canche a poursuivi tout le long de sa mise en œuvre plusieurs objectifs :

- La définition d'une stratégie globale et cohérente de solidarité entre les différentes parties du territoire intégrant les objectifs de long terme et d'intérêt général auquel doit répondre le PAPI ;
- L'enrichissement des études à partir des problématiques et savoirs locaux ;
- Le partage et la diffusion de la connaissance dans l'optique d'améliorer la compréhension des enjeux liés au risque d'inondation tout en permettant le développement d'une culture du risque et une valorisation des bonnes pratiques de gestion du risque.

La concertation menée à l'échelle du périmètre du bassin versant de la Canche entre les différents acteurs du territoire, aux compétences et aux préoccupations multiples, a permis de mettre en commun les réflexions, les propositions et les actions, le tout en maintenant une cohérence profonde entre les différents secteurs du territoire. Ce travail de concertation a permis d'aboutir à un programme d'actions de prévention des inondations partagé par chacune des parties prenantes.



2. Une démarche de concertation spécifique pendant toute la construction du PAPI Canche

La démarche de concertation a été animée par différentes instances de dialogue qui ont permis de suivre et de valider les étapes d'élaboration du PAPI mais aussi de maintenir un dialogue étroit entre les acteurs de terrain et le porteur du PAPI Canche. Nous allons ici revenir sur ces différentes instances de gouvernance et de concertation qui ont permis d'aboutir au PAPI Canche.

2.1. Les instances de gouvernance

2.1.1 Comité de pilotage - COPIL

Sept COPIL (comité de pilotage) ont été organisés depuis le début du PAPI d'intention soit depuis novembre 2014, date de labellisation du PAPI d'intention. Le comité de pilotage, première instance de gouvernance, a été, tout au long du développement du PAPI, le garant de l'atteinte des recommandations et réserves fixés et validés par la Commission Mixte Inondation et le Comité Inondation de bassin lors de la labellisation, il est également le comité qui valide chaque étape de la construction du PAPI.

Il a également eu pour objectifs de préparer la programmation des différentes actions, notamment des décisions de financement prises et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions, d'assurer le suivi des indicateurs destinés à apprécier l'efficacité des actions menées, de veiller à la cohérence du programme dans ses différentes étapes.

Le comité de pilotage a été présidé conjointement par la maîtrise d'ouvrage et le représentant de l'État. Il a réuni les représentants des financeurs et des instances du territoire concernés :

- Etat à travers la Sous-Préfecture de Montreuil-sur-Mer
- Agence de l'Eau Artois Picardie
- Région Hauts-de-France
- Communautés de communes du Ternois, du Haut-Pays du Montreuillois, de Desvres-Samer, des 7 Vallées, des Campagnes de l'Artois, communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois
- Département du Pas-de-Calais
- DREAL Hauts-de-France
- DDTM du Pas-de-Calais
- Conservatoire du littoral
- ASA des Bas Champs de l'Arrondissement de Montreuil
- CLE de la Canche
- Parc Naturel Marin des estuaires picards et de la mer d'Opale
- Office Français de la Biodiversité
- Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais
- SCOT du Ternois.
- Bureau d'étude Hydratec
- Symcées

Date	Objet
6 octobre 2015	Présentation synthétique du PAPI d'intention labellisé Contexte et objectifs de la démarche Présentation des objectifs, des étapes et la méthodologie globale de l'étude diagnostic
15 décembre 2016	Extension du PAPI Canche aux risques de submersion Point sur le cahier des charges PAPI III
15 juin 2017	Présentation sur l'avancement du PAPI d'intention de la Canche Présentation et validation de la caractérisation des aléas
13 mars 2018	Présentation sur l'avancement du PAPI d'intention de la Canche Présentation et validation de l'évaluation du risque sur le bassin versant et amorce de la stratégie PAPI



Date	Objet
9 octobre 2018	Validation de la stratégie Axe 1 à 7
5 décembre 2019	Présentation et validation du programme d'actions du PAPI de la Canche
8 avril 2021	Présentation et validation du PAPI pour labellisation, fiches actions, concertation du public et financement du PAPI de la Canche

Cf annexe 1

2.1.2 Comité Technique - COTECH et Comité de Suivi - COSU

Sept COTECH (comité technique) ont été organisés depuis le début du PAPI. Le comité technique, seconde instance de gouvernance, a pour objectif de prendre connaissance de l'avancement des études, de formuler des remarques et propositions d'ajustements sur la méthode et le contenu du PAPI, il émet également des remarques et propositions sur le volet concertation/communication.

Le COTECH du PAPI Canche réunit les techniciens des instances suivantes :

- Communautés de communes du Ternois, du Haut-Pays du Montreuillois, de Desvres-Samer, des 7 Vallées, des Campagnes de l'Artois, communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois
- DDTM du Pas-de-Calais
- DREAL Hauts-de-France
- Agence de l'Eau Artois Picardie
- Conseil départemental du Pas-de-Calais
- Région Hauts-de-France
- Bureau d'étude Hydratec
- Symcéa

Le comité technique s'est réuni aux différentes phases de développement du PAPI (voir dates ci-dessous), de façon systématique avant les réunions du comité de pilotage afin de préciser le contenu et la forme des éléments à présenter au COPIL.

Date	Objet
03 mai 2016	Présentation du diagnostic initial
12 janvier 2016	Intégration des risques littoraux dans le PAPI Canche
3 mai 2017	Restitution de la caractérisation des aléas
14 décembre 2017	Méthode d'analyse des enjeux Présentation des enjeux : Enjeux de santé humaine, économiques, environnementaux et patrimoniaux Synthèse des enjeux
12 février 2018	Evaluation du risque sur le bassin versant et Amorce vers la stratégie du PAPI
06 septembre 2018	Présentation de l'avancement de l'élaboration du programme d'actions structurelles
12 mars 2019	Chiffrage des actions non structurelles – Axes 1 à 5 Etude socio-économique complémentaire des Systèmes d'Endiguement de la basse vallée de la Canche Évaluation qualitative des impacts autres qu'hydrauliques des actions structurelles (axes 6 et 7)
23 juillet 2020	Présentation des fiches actions non structurelles Présentation des fiches actions structurelles et hiérarchisation et présentation des solutions retenues Présentation de l'analyse environnementale
19 mars 2021	Présentation de l'évolution du cahier des charges PAPI (PAPI 3) Principes de la stratégie foncière pour les actions de l'axe VI (travaux) Financement du programme d'actions Planification des actions Planning de la finalisation du dossier, dont concertation

Enfin, la dernière instance de gouvernance est le COSU (comité de suivi) qui a pour objectif principal de rendre compte de l'avancée de la démarche du PAPI auprès des différents partenaires. Le COSU s'est réuni régulièrement pendant tout le processus de construction du PAPI Canche en ayant pour missions de valider l'avancement des études, de préciser les éléments à présenter en COTECH et COPIL et enfin de définir les contenus et précisions à apporter au dossier PAPI.



Le COSU réunit les techniciens des instances suivantes :

- DDTM du Pas-de-Calais
- DREAL Hauts-de-France
- Région Hauts-de-France
- Agence de l'eau Artois Picardie
- Bureau d'étude Hydratec
- Symcées

2.2 Les instances de concertation

2.2.1 Commissions géographiques

13 commissions géographiques ont été organisées sur tout le périmètre du PAPI de la Canche.

Ces commissions avaient pour objet de présenter les avancées du PAPI aux représentants des acteurs du territoire, de sensibiliser les participants à la démarche PAPI Canche. Elles donnaient également la possibilité aux participants d'échanger autour du PAPI, elles ont également permis au maître d'ouvrage de recueillir les projets et réflexions des acteurs locaux. Cf annexe 2

Ces commissions étaient principalement composées de :

Représentants de communes et de communauté de communes du périmètre du PAPI ;

D'associations de protection de l'environnement et des riverains ;

D'associations d'usagers (pêche, chasse) ;

D'acteurs locaux de l'eau et du littoral ;

De chambres consulaires (chambre d'agriculture, chambre de commerce) ;

D'acteurs de l'aménagement du territoire.

Ces commissions géographiques ont eu un rôle prépondérant dans la démarche de concertation du PAPI de la Canche et ont permis de contribuer à faire évoluer la culture du risque d'un grand nombre d'acteurs du territoire, tout en permettant au maître d'ouvrage de prendre en compte l'ensemble des remarques dans l'élaboration du PAPI.

Date et lieu	Objet	Nombre de participants
21 juin 2016 Beaurainville	Présentation de la démarche PAPI	16
26 juin 2016 Bréxent-Enocq	Présentation de la démarche PAPI	28
28 juin 2016 Frévent	Présentation de la démarche PAPI	23
11 mai 2017 Blangy-sur-Ternoise	Présentation et validation des aléas du bassin versant de la Canche	14
11 mai 2017 Conchy-sur-Canche	Présentation et validation des aléas du bassin versant de la Canche	16
12 mai 2017 Contes	Présentation et validation des aléas du bassin versant de la Canche	10
12 mai 2017 Beutin	Présentation et validation des aléas du bassin versant de la Canche	14
15 mai 2017 Frencq	Présentation et validation des aléas du bassin versant de la Canche	27
15 mai 2017 Humbert	Présentation et validation des aléas du bassin versant de la Canche	10
12 février 2018 Croisette	Présentation du diagnostic territorial	30
13 février 2018 Beaurainville	Présentation du diagnostic territorial	24
1er mars 2018 Montreuil-sur-Mer	Présentation du diagnostic territorial	24



Date et lieu	Objet	Nombre de participants
27 mai 2021 diffusion sur Twitch	Présentation du diagnostic, de la stratégie, du programme d'actions et de la concertation avec le public	25

Cf annexe 1

Au total, ce sont plus de 260 acteurs du territoire du PAPI de la Canche qui ont participé à ces commissions géographiques et qui ont pu contribuer à son amélioration.

2.2.2 Groupes de travail

Les groupes de travail ont été une autre instance de concertation qui ont directement été les moteurs de l'élaboration de la stratégie et de la construction du programme d'actions. Ils ont été divisés en groupes thématiques :

Groupe 1 : Surveillance, prévision des crues et des inondations, alerte et gestion de crise
Groupe 2 : Urbanisme et réduction de la vulnérabilité
Groupe 3 : Ouvrages de régulation et reconquête de lit majeur
Groupe 4 : Limitation de la formation des ruissellement - pratiques culturelles et aménagements d'hydraulique douce
Groupe 5 : Submersion marine dans l'estuaire et digues de la basse vallée
Groupe 6 : Amélioration de la connaissance des aléas et de la conscience du risque

Ces groupes thématiques étaient composés de représentants de différentes instances du territoire :

- Communautés de communes du Ternois, du Haut-Pays du Montreuillois, de Desvres-Samer, des 7 Vallées, des Campagnes de l'Artois, communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois
- DREAL Hauts-de-France
- DDTM du Pas-de-Calais
- Agence de l'eau Artois Picardie
- Région Hauts-de-France
- Conseil départemental du Pas-de-Calais
- SCOT du Ternois
- Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais
- Office Français de la Biodiversité
- ASA des Bas Champs de l'Arrondissement de Montreuil
- CLE de la Canche
- Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Hauts-de-France
- Conservatoire du Littoral
- Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France

Date	Objet
13 mars 2018	Elaboration de la stratégie surveillance, prévision des crues et des inondations, alerte et gestion de crise
14 mars 2018	Elaboration de la stratégie limitation de la formation des ruissellements, pratiques culturelles et ouvrages d'hydraulique douce
14 mars 2018	Elaboration de la stratégie ouvrages de régulation et reconquête de lit majeur
21 mars 2018	Elaboration de la stratégie d'urbanisme et réduction de la vulnérabilité
26 mars 2018	Elaboration de la stratégie amélioration de la connaissance des aléas et de la conscience du risque
26 mars 2018	Elaboration de la stratégie submersion marine dans l'estuaire et digues de la basse vallée
17 septembre 2018	Elaboration du programme d'actions surveillance, prévision des crues et des inondations, alerte et gestion de crise
18 septembre 2018	Elaboration du programme d'actions et réduction de la vulnérabilité
19 septembre 2018	Elaboration du programme d'actions ouvrages de régulation et reconquête de lit majeur



Date	Objet
19 septembre 2018	Elaboration du programme d'actions limitation de la formation des ruissellements, pratiques culturelles et ouvrages d'hydraulique douce
20 septembre 2018	Elaboration du programme d'actions amélioration de la connaissance des aléas et de la conscience du risque
3 octobre 2018	Elaboration du programme d'actions submersion marine dans l'estuaire et digues de la basse vallée

Cf annexe 1

2.2.3 Réunions de travail et réunions de terrain

Une autre instance de concertation appelée réunion de travail a permis de présenter aux différentes communautés de communes et communauté d'agglomération du territoire les programmes d'actions issues de la phase de groupe de travail. Elles ont été l'occasion de valider le contenu du PAPI issus des démarches de concertation précédentes et leur futur engagement financier afin de finaliser le contenu du programme d'actions.

Les acteurs concernés par ces réunions étaient les communautés de communes du Ternois, du Haut-Pays du Montreuillois, de Desvres-Samer, des 7 Vallées, des Campagnes de l'Artois et la communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois.

Date	Objet
23 avril 2019	Validation du programme d'actions avec la communauté de communes du Hauts-Pays du Montreuillois
13 mai 2019	Validation du programme d'actions avec la communauté de communes de Desvres-Samer
14 mai 2019	Validation du programme d'actions avec la communauté de communes du Ternois
21 mai 2019	Validation du programme d'actions avec la communauté de communes Campagnes de l'Artois
26 juin 2019	Validation du programme d'actions avec la communauté de communes des 7 Vallées
1er juillet 2019	Validation du programme d'actions avec la communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois
4 septembre 2019	Validation financière du programme d'actions avec la communauté de communes Campagnes de l'Artois
5 septembre 2019	Validation financière du programme d'actions avec la communauté de communes du Hauts-Pays du Montreuillois
10 septembre 2019	Validation financière du programme d'actions avec la communauté de communes des 7 Vallées
11 septembre 2019	Validation financière du programme d'actions avec la communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois
12 septembre 2019	Validation financière du programme d'action avec la communauté de communes du Ternois
17 septembre 2019	Validation financière du programme d'actions avec la communauté de communes Desvres-Samer

En plus de ces réunions de travail dans le cadre strict de la démarche de concertation du PAPI Canche, de nombreuses réunions techniques de terrain et de rencontres ont été organisées dans le cadre du suivi des différentes études du PAPI. Celles-ci ont permis d'associer de nombreux acteurs du territoire, des élus locaux, des communautés de communes, des exploitants agricoles, des riverains, des responsables d'association. Ces réunions informelles ont permis de préparer les phases de mise en œuvre de l'axe 6 et 7 avec les acteurs et communes concernées par les aménagements et de présenter les propositions techniques de l'étude PAPI. Ces réunions ont également permis de sensibiliser les acteurs du territoire à la démarche PAPI Canche, de recueillir les projets et réflexions en cours concernant leur territoire.



2.3 La concertation avec le public

2.3.1 Les réunions publiques

Dans le contexte perturbé par la crise sanitaire, 4 réunions publiques ont pu être organisées, ouvertes à tous les habitants du périmètre du PAPI. Ces réunions avaient lieu selon les secteurs de la Canche : Haute Canche et Ternoise, Moyenne Canche et affluents, Basse Vallée et affluents et finalement Dordonne et Huitrepin secteur des principaux aménagements structurants. Ces réunions publiques ont été complétées par la mise à disposition d'informations et de moyens de participation à la concertation du public sur le site internet du maître d'ouvrage. Cf annexe 3

Deux objectifs en plus des objectifs généraux de la démarche de concertation du PAPI ont été identifiés lors de cette concertation du public :

- Améliorer le programme d'actions de prévention des inondations de la Canche en le rendant plus adapté (répondant aux enjeux locaux), légitime (acceptable par le plus grand nombre) tout en restant techniquement robuste (répondant aux critères d'évaluations économiques et hydrauliques requis) ;
- S'assurer que les aménagements puissent être effectivement mis en œuvre une fois le PAPI labellisé (vérifier l'acceptabilité locale des ouvrages).

Date et lieu	Nombre de participants
28 juin 2021 - Ecuire	34
30 juin 2021 - Bréxent-Enocq	59
6 juillet 2021 - Croisette	32
12 juillet 2021 - Campagne-lès-Hesdin	35

Cf annexe 1

Ces réunions ont au total réuni près de 160 participants et avaient pour objet de faire état du diagnostic, de la stratégie retenue pour le PAPI et de présenter les futurs aménagements de l'axe 6 et 7 du PAPI. Elles ont également été une occasion particulière pour les habitants de déposer leurs propositions d'actions pouvant être intégrées dans les fiches actions du PAPI. Ces réunions publiques ont également pu être un espace privilégié d'échange entre les habitants et le maître d'ouvrage qui a pu répondre aux divers questionnements et à la pertinence des propositions qui y ont été formulées.

Au total ce sont 59 propositions qui ont été formulées lors de ces 4 réunions publiques, le Symcéa a traité chacune de ces propositions et les a évalué afin de les répartir en trois catégories :

- Soit la proposition est déjà présente dans le PAPI ou permet de préciser une fiche action déjà présente dans le programme d'action, il s'agit donc d'une proposition en accord avec le programme d'actions.
- Soit la proposition permet de créer une nouvelle fiche action pour le PAPI, il s'agit donc d'une proposition complétant le programme d'actions.
- Soit la proposition est en dehors du champ d'intervention du PAPI ou n'est pas techniquement pertinente aux yeux du maître d'ouvrage, il s'agit donc d'une proposition en désaccord avec la stratégie du PAPI de la Canche ou excédant le champ d'intervention du PAPI.

Ce choix méthodologique de rassembler les fiches selon ces catégories permet de faire apparaître une représentation du niveau d'adhésion au programme d'actions par apport aux propositions formulées par les participants.

En partant du principe que si une proposition formulée dans la cadre de la concertation permet de préciser une action déjà présente dans le programme d'actions c'est que cette action est satisfaisante aux yeux du rédacteur de la proposition. Dans la même logique les propositions ayant des intitulés similaires aux fiches actions du programme d'actions sont placées dans cette catégorie des fiches en accord avec le programme d'actions.



A contrario, les propositions qui s'éloignent du champ d'intervention du programme d'actions viennent d'une confusion de la part des participants à la démarche de concertation avec des compétences qui dépendent d'autres structures ou d'autres programmes que ce qui est prévu par le PAPI. Ainsi celles-ci ne peuvent pas être retenues pour faire partie de la catégorie des fiches en accord avec le programme d'actions. Dans la même catégorie nous plaçons les propositions que nous ne jugeons « pas techniquement pertinente ». C'est à dire, celles qui sortent de la stratégie du programme d'actions ou qui ne respectent pas les réglementations en vigueur dans les domaines de l'environnement, de l'urbanisme.

L'entretien des berges et des fossés, l'entretien des systèmes d'évacuation des eaux usées, la création de haies ou de fascines sont les propositions qui jugées comme s'éloignant du champ d'intervention prévue dans le programme d'actions de prévention des inondations.

Pour ce qui est des propositions jugées « pas techniquement pertinentes » comme de faire des fossés en béton, d'arrêter de détruire les seuils, de créer des écluses, de faire des berges autour des terrains touchés ou de créer des fossés autour de chaque maison touchée, celles-ci entrent chacune en contradiction avec les réglementations en vigueur dans les domaines de l'environnement ou de l'urbanisme. Nous mettons également en avant la difficile faisabilité financière et technique de ce type d'aménagement, en plus de la contradiction avec la stratégie affichée du PAPI Canche qui cherche à privilégier les solutions fondées sur la Nature.

En ce qui concerne les propositions issues de la concertation avec le public qui n'entrent pas dans ces deux grandes catégories. Il apparaît que ces propositions permettent de compléter le programme d'actions de prévention des inondations de la Canche et donc qu'elles peuvent être présentées sous la forme d'une nouvelle fiche action aux instances de gouvernance, selon l'axe du PAPI auxquelles elles pourront répondre.

Ces deux propositions qui sont de mettre en place du matériel de protection et de nettoyage avant les événements et après les événements à la disposition des habitants se présentent sous la forme d'une seule fiche action consistant en la mise en place d'un groupe de travail entre les EPCI du bassin versant de la Canche autour de ces questions.

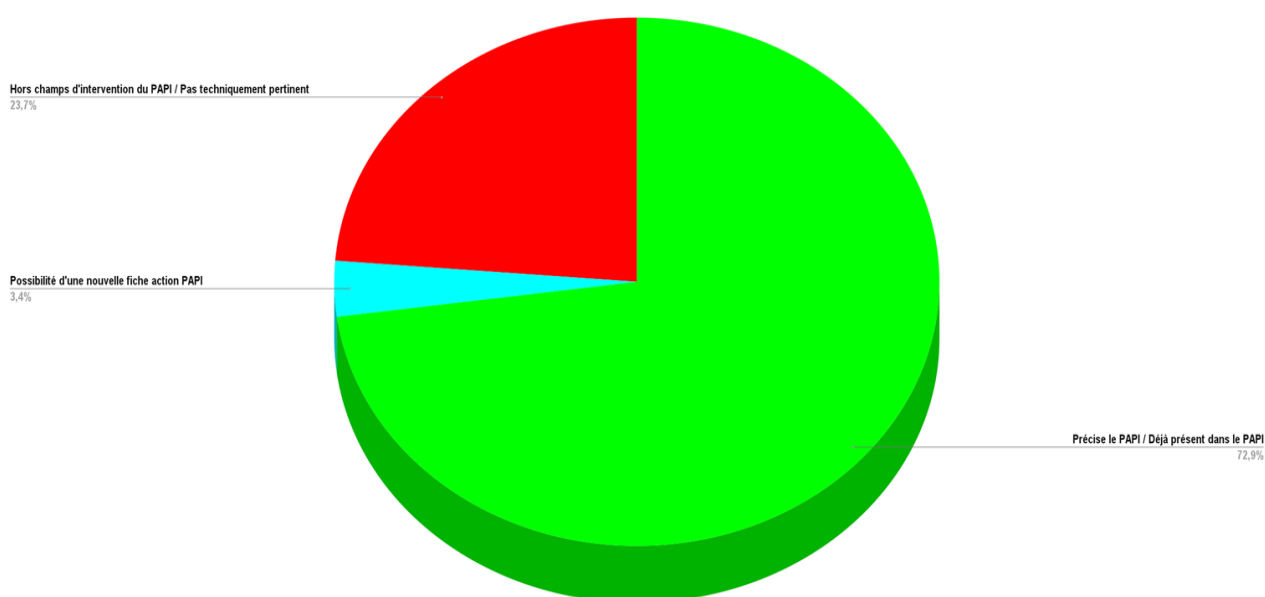


Le diagramme ci-dessous représente la répartition des propositions issues des réunions publiques.

Sur les 59 propositions :

- 23,7%, soit 14 d'entre elles sont en dehors du champ d'intervention du PAPI ou ne sont pas techniquement pertinentes ;
- 3,4%, soit 2 d'entre elles peuvent être étudiées plus en détail pour être intégrées en tant que nouvelle fiche action dans le programme d'actions ;
- 72,9%, soit 43 d'entre elles sont déjà présentes dans le PAPI ou permettent d'apporter une précision sur le contenu d'une fiche action du programme d'actions.

Répartition des propositions issues des réunions publiques

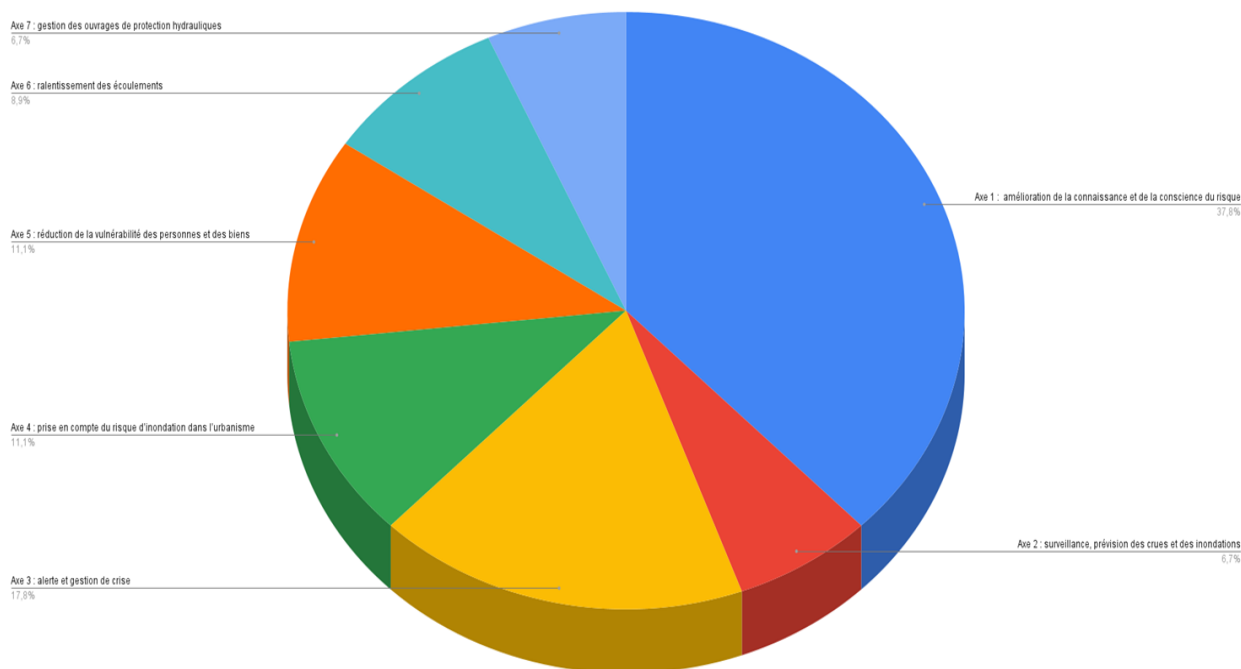


De ce diagramme ressort un fort taux d'adhésion au programme d'actions de la part des participants aux réunions publiques. 73% des propositions sont en accords avec le contenu du programme d'actions de prévention des inondations de la Canche puisqu'elles sont déjà présentes dans le PAPI ou permettent d'apporter une précision sur le contenu d'une fiche action du programme d'actions.



Le second diagramme ci-dessous détaille la répartition des propositions selon les 7 axes du PAPI des propositions « déjà présentes dans le PAPI ou permettant d'apporter une précision sur le contenu d'une fiche action du programme d'actions » et « peuvent être étudiées pour être intégrées en tant que nouvelle fiche action dans le programme d'actions », soit 45 des 59 propositions.

Répartition par axe des propositions issues des réunions publiques (à l'exception des propositions hors champs d'intervention du PAPI / Pas techniquement pertinentes)



Ainsi sur ce diagramme de répartition par axe des propositions issues des réunions publiques (à l'exception des propositions hors champs d'intervention du PAPI / Pas techniquement pertinentes), on peut observer que :

- 37,8% des propositions se situent dans l'axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;
- 6,7% des propositions se situent dans l'axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations ;
- 17,8% des propositions se situent dans l'axe 3 : alerte et gestion de crise ;
- 11,1% des propositions se situent dans l'axe 4 : prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme ;
- 11,1% des propositions se situent dans l'axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- 8,9% des propositions se situent dans l'axe 6 : ralentissement des écoulements ;
- 6,7% des propositions se situent dans l'axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

L'étude de ce diagramme permet d'identifier une forte d'adhésion de la part des participants aux réunions publiques à la stratégie du PAPI Canche. En effet, la grande majorité des propositions ont été formulées dans les axes liés à l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, à l'alerte et la gestion de crise, à la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme et enfin aux actions de réductions de la vulnérabilité des personnes et des biens. Il s'agit des axes identifiés dans la stratégie comme permettant de prévoir, d'anticiper et de se préparer à faire face aux événements plutôt que chercher à réduire l'aléa avec des solutions curatives. Ces propositions en accord avec la stratégie permettent de développer une culture du risque, de réduire la vulnérabilité et de préparer au mieux la gestion de crise.



Ce processus a donc permis aux habitants du périmètre PAPI de participer de manière concrète et cohérente à la construction du PAPI de leur territoire. Les propositions qui ont été intégrées au programme d'actions seront identifiées dans les fiches actions par une pastille « résultat de la concertation avec le public ».

De cette démarche de concertation avec le public ressort également la mise en place d'un dialogue favorisant la compréhension des enjeux pour le territoire, l'anticipation des aménagements de l'axe 5, 6 et 7 et le développement d'une culture du risque dont la pérennité de la démarche va se poursuivre tout au long de la phase de mise en œuvre du PAPI.

Durant la rédaction de ce rapport de concertation, le Symcéa a également repris contact avec l'ensemble des habitants ayant participé à la démarche de concertation et leur a fait part de ses conclusions et des suites qui seront données aux différentes propositions formulées lors des réunions publiques. Il a également été confirmé le maintien du contact entre les participants à cette concertation et la structure porteuse durant la mise en place du PAPI.

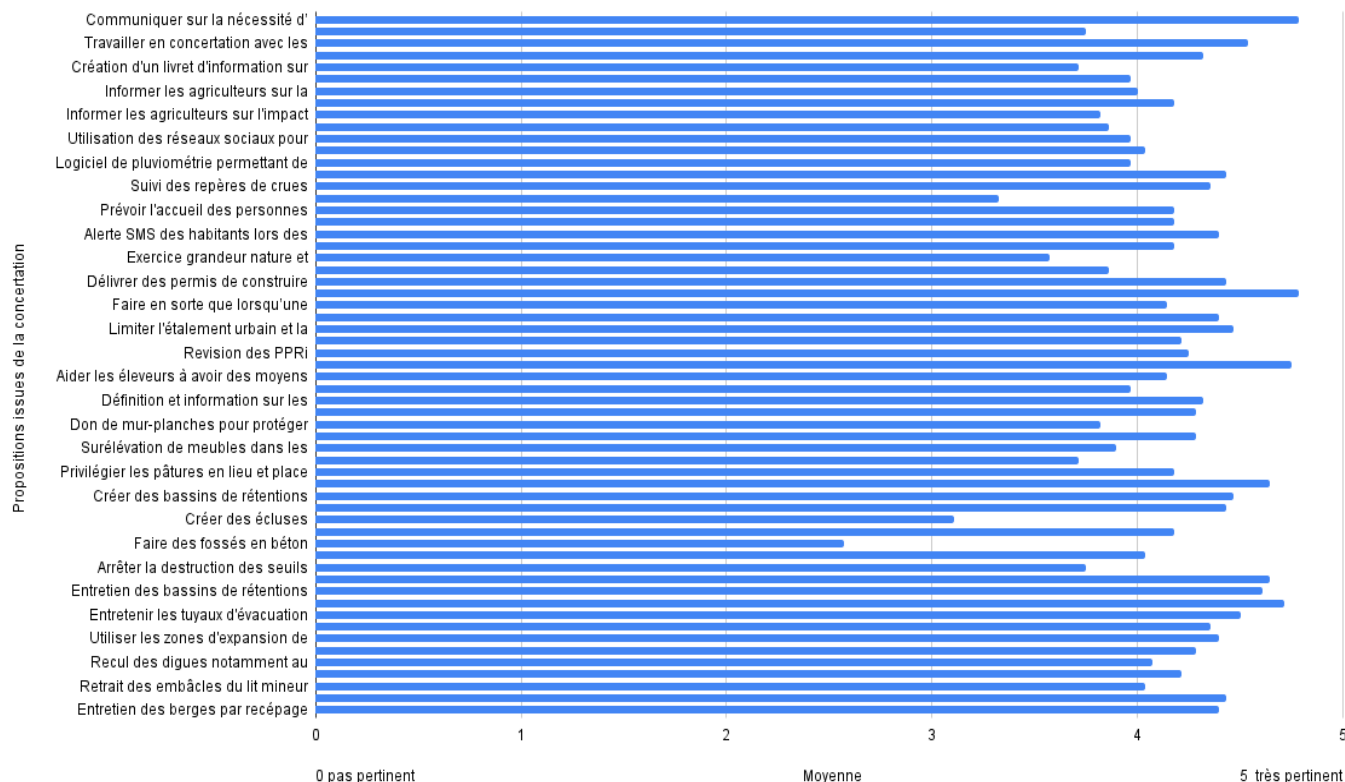
L'ensemble des propositions et leur évaluation sont disponibles sur le tableau en annexe 4 et 5.

2.3.2 Des espaces dédiés à la consultation du public sur le site internet et sur la page Facebook du Symcéa

En parallèle à ces réunions publiques, le Symcéa a donné la possibilité à tous les habitants du bassin versant de la Canche ne pouvant s'y rendre de participer à la concertation via son site internet.

En communiquant sur les réseaux sociaux et auprès des différents acteurs du territoire, le Symcéa a laissé la possibilité à chacun de pouvoir déposer ses propositions d'actions sur son site internet. Le site internet accueillait également un quizz d'évaluation des connaissances sur le PAPI de la Canche, de nombreuses ressources documentaires sur le contenu du programme d'actions, sur le diagnostic et la stratégie du PAPI. Finalement le site internet a également permis à chacun de venir évaluer la pertinence des actions proposées sur le site internet et au cours des réunions publiques.

Au total 29 personnes du périmètre du PAPI de la Canche ont répondu à cette enquête qui a permis d'évaluer la pertinence de chacune des actions proposées par les participants à la concertation du public. Cette enquête est présentée ici sous la forme d'un graphique à barre qui exprime la moyenne de toutes les évaluations pour chaque proposition.



Chaque barre représente une proposition, plus la barre est proche de 5 plus elle est jugée pertinente, plus elle est proche de 0 moins elle est jugée pertinente.

Sur ce graphique la médiane se situe aux alentours de 4,1 ce qui démontre une pertinence générale de chacune des propositions assez élevées aux yeux des évaluateurs.



On peut également observer que les propositions les « techniquement moins pertinentes », c'est à dire celle qui ne seront pas intégrées au PAPI selon la partie précédente, sont également jugées peu pertinentes par les évaluateurs. On peut citer l'exemple de la proposition « Faire des fossés en béton » qui obtient une pertinence moyenne d'environ 2,5 ; l'une des notes les plus basses. Il en est de même pour la proposition « Créer des écluses » avec une pertinence moyenne de 3,1 ou encore la proposition « Arrêter la destruction des seuils » qui obtient une pertinence moyenne de 3,7 suite à l'évaluation.

Au contraire les propositions « déjà présentes dans le PAPI ou qui permettent d'apporter une précision sur le contenu d'une fiche action du programme d'actions » sont en majorité les propositions recevant une pertinence moyenne largement au-dessus de la médiane de 4,1. On peut citer la proposition « Communiquer sur la nécessité d'entretenir l'existant : bassin de rétention, fossés, fascines, digues de plein champs » qui obtient une pertinence moyenne de 4,7 suite à l'évaluation. La proposition « Travailler en concertation avec les agriculteurs, les Associations Foncières de Remembrement (AFR) et les propriétaires » qui obtient une moyenne de 4,5.

Ainsi la concertation du public a pu se poursuivre sur internet et ceux malgré la crise sanitaire, cette démarche a permis de confirmer l'adhésion à la stratégie du PAPI et à son programme d'actions.

2.4 Sur l'acceptabilité des ouvrages de l'axe 6

Tout au long de la démarche de concertation, l'acceptabilité des ouvrages de rétention a été au cœur des priorités du Symcéa. Les ouvrages étaient également très attendus par les différents acteurs du territoire. De nombreuses réunions de terrain évoquées dans la partie 2.2.3 de ce rapport, ont eu pour objet principal l'acceptabilité des aménagements prévus dans l'axe 6 du PAPI. On peut citer les rencontres avec les maires et élus des communes de Cormont et de Frencq, lieux des aménagements avec lesquels ont été abordés les emplacements précis des ouvrages, leur efficacité, la manière dont se déroulera la concertation foncière, la perception de la population de la commune vis à vis de ces ouvrages ou encore leur dimension ou efficacité. Cette démarche de réunions de terrain s'est également poursuivie avec les élus des communes en amont et en aval des emplacements des ouvrages pour vérifier l'acceptabilité du contenu de l'axe 6 pour expliquer les logiques de rentabilité économique de l'implantation de tels ouvrages.

Cette démarche de compréhension et d'acceptabilité des ouvrages s'est évidemment poursuivie au cours de la concertation avec le public. En effet, l'intérêt premier de l'organisation de réunions publiques pour mener à bien cette démarche de concertation, au-delà des objectifs principaux, était la possibilité de pouvoir présenter les ouvrages prévus dans l'axe 6 et de répondre aux interrogations à leur sujet.

Ainsi il a été décidé dès la construction de la concertation avec le public, d'organiser une réunion publique spécifiquement dédiée au secteur de la Dordonne-Huitrepin, secteur de l'ensemble des ouvrages de l'axe 6. Cette réunion publique s'est déroulée le 30 juin 2021 à Bréxent-Enocq et a été la réunion ayant accueilli le plus de participants, 59 personnes, démontrant l'attente de la population locale concernant ces ouvrages. Au cours de cette réunion publique, la présentation s'est attardé un long moment sur la présentation des ouvrages de l'axe 6, leur emplacement, leur dimension, leur fonctionnement. Dans la salle, des acteurs de tout le territoire ont pu donner leur avis sur ces ouvrages, poser des questions, interagir avec les techniciens du Symcéa ou avec les élus de la communauté d'agglomération présents. Des réflexions autour de ces ouvrages est ressorti une très grande attente de la part des participants. Les discussions dans la salle se sont concentrées sur le « quand » ces ouvrages seront construits. Suite à cette discussion nous avons demandé aux participants de donner leur avis sur les ouvrages par écrit, la totalité d'entre eux soutiennent les ouvrages de rétention prévus dans l'axe 6, « le bassin de rétention sur Cormont est indispensable et doit être fait rapidement », « ok pour le bassin de Cormont, ne pas oublier d'entretenir l'existant », « favorable aux bassins de Cormont et de Frencq ».

Suite aux réunions publiques nous avons également pu évaluer la pertinence, par le vote de 29 internautes du site internet du Symcéa, de la proposition « création de bassin de rétention » proposée par un participant aux réunions publiques de la concertation avec le public. Cette proposition a reçu une note de 4,5 sur 5, la plaçant parmi les propositions les plus pertinentes de l'évaluation des propositions issues des réunions publiques et démontrant, une fois de plus, de l'attente en termes d'aménagements structurants sur le territoire.



3. Cohérence et déroulé de la démarche de concertation dans la construction du PAPI

Ces différentes instances de concertation sont donc intervenues durant les deux grandes étapes de la construction du PAPI. La partie diagnostic et la partie d'élaboration du PAPI.

Le diagnostic s'est déroulé en 4 volets : diagnostic initial, caractérisation des aléas, caractérisation des enjeux et évaluation du risque.

Le diagnostic initial s'est appuyé sur une concertation menée auprès des communautés de communes et communauté d'agglomération sous forme d'enquête et d'entretien qui a permis de recueillir de nombreuses connaissances utiles au diagnostic.

La caractérisation des aléas et des enjeux a été présentée auprès des commissions géographiques et a permis de recueillir l'avis des participants et d'affiner, à partir des connaissances locales, les résultats de la caractérisation des aléas et des enjeux.

L'évaluation du risque et de la vulnérabilité du territoire a également été soumise à l'avis des membres de commissions géographiques afin de recueillir une validation locale des résultats de ce volet. A partir des remarques formulées, des amendements ont été effectués.

La partie d'élaboration du PAPI s'est elle déroulée en 3 phases :

- L'élaboration de la stratégie ;
- L'élaboration du programme d'action ;
- La réalisation du dossier de labellisation.

L'élaboration de la stratégie est le résultat des groupes de travail.

L'élaboration du programme d'action est le résultat conjoint des groupes de travail et des réunions de travail avec les communautés de communes et communauté d'agglomération.

Enfin la réalisation du dossier est le résultat des commissions géographiques et de la concertation avec le public.

L'ensemble de ces instances de concertation intervenues aux différents temps de la construction du PAPI Canche ont permis de garantir le respect des objectifs de définition d'une stratégie globale et cohérente de solidarité entre les différentes parties du territoire intégrant les objectifs de long terme et d'intérêt général, d'enrichissement des études à partir des problématiques et savoirs locaux et de partage et la diffusion de la connaissance dans l'optique d'améliorer la compréhension des enjeux liés au risque d'inondation tout en permettant le développement d'une culture du risque et une valorisation des bonnes pratiques de gestion du risque.

4. Une concertation à poursuivre dans le PAPI complet

La démarche de concertation du PAPI de la Canche se poursuivra après sa labellisation via :

- L'organisation de comités de pilotage (COPIL) pour le suivi et la validation des étapes du PAPI ;
- L'organisation de comités techniques (COTECH) pour le suivi technique des actions du PAPI ;
- L'organisation de comités de suivis (COSU) pour le suivi de la démarche du PAPI et du respect de son programme d'actions ;
- L'organisation de commissions géographiques afin d'allier les acteurs du territoire aux différents axes du PAPI lors de sa mise en œuvre.

Par ailleurs, des réunions publiques sont prévues à minima :

- Au lancement du PAPI complet afin de présenter à la population les actions et travaux programmés sur la durée du PAPI ;
- Lors du bilan à mi-parcours du PAPI complet afin de présenter ce bilan à la population et réajuster au besoin certaines opérations ;
- À la fin de PAPI complet afin de présenter le bilan du PAPI sur les 6 années de sa réalisation et les perspectives envisagées.

Enfin, des opérations du PAPI pourront faire l'objet de consultation du public via le site internet du Symcéa symcea.fr afin de maintenir l'acceptabilité de la mise en œuvre du programme d'actions, comme ce fut le cas lors de l'élaboration du PAPI Canche durant les réunions publiques de 2021.

ANNEXE :

Annexe 1 : Photos des différentes instances de gouvernance et de concertation



Comité de pilotage – Sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer - 6 octobre 2015



Commission géographique « Haute Canche » – Frévent - 28 juin 2016



Groupe de travail 5 « Submersion marine dans l'estuaire et digues de la basse vallée » – 26 mars 2018



Groupe de travail 4 « Limitation de la formation des ruissellement - pratiques culturelles et aménagements d'hydraulique douce » – 14 mars 2018



Réunion publique « Dordogne-Huitrepin » Bréxent-Enocq – 30 juin 2021



Réunion publique « Moyenne Canche et affluents » Campagne-lès-Hesdin – 12 juillet 2021

Annexe 2 : Carte des commissions géographiques

**Commissions géographiques
PAPI / PPRI Canche
Mai 2017**





Annexe 4 : Tableau récapitulatifs des propositions exprimées lors des réunions publiques

PROPOSITIONS ISSUES DES REUNIONS PUBLIQUES	Evaluation de la proposition	Remarque
Communiquer sur la nécessité d'entretenir l'existant : bassin de rétention, fossés, fascines, digues de plein champs		Précise la fiche n°4 de l'axe 1
Améliorer la connaissance sur le fonctionnement de l'estuaire de la Canche		Contenu de la fiche n°1 de l'axe 7
Travailler en concertation avec les agriculteurs, les Associations Foncières de Remembrement (AFR) et les propriétaires		Contenu de la fiche n°11 de l'axe 1
Communiquer auprès des riverains sur la nécessité d'entretenir ses fossés (proposé par 4 groupes différents)		Précise la fiche n°6 de l'axe 1
Création d'un livret d'information sur les risques et la prévention		Précise la fiche n°5 de l'axe 1
Réunions publiques pour informer sur l'évolution des phénomènes et du déroulement de la lutte contre les inondations		Contenu de la fiche n°7 de l'axe 1
Informers les agriculteurs sur la nécessité de maintenir l'élevage et donc le pâturage autour des zones inondables		Précise la fiche n°12 de l'axe 1
Informers les personnes sur l'impact de l'artificialisation et de l'occupation des sols sur l'infiltration de l'eau		Précise la fiche n°5 de l'axe 1
Informers les agriculteurs sur l'impact de leur pratiques agronomiques (2 groupes différents)		Précise la fiche n°12 de l'axe 1
Recueillir le savoir des anciens		Contenu de la fiche n°6 de l'axe 1
Utilisation des réseaux sociaux pour sensibiliser autour des inondations et pour prévenir en cas d'événement		Précise la fiche n°5 de l'axe 2
Fascicule de prévention sur la possibilité de faire des travaux de réduction de la vulnérabilité des habitations		Contenu de la fiche n°6 de l'axe 1
Logiciel de pluviométrie permettant de déterminer les zones de ruissellement reliées à un système d'alerte		Contenu de la fiche n°4 de l'axe 2
Alerte automatique via sms en utilisant le réseau météorologique		Précise la fiche n°1 de l'axe 3
Suivi des repères de crues		Contenu de la fiche n°2 de l'axe 1
Système d'alerte sonore pour alerter en cas d'événements		Précise la fiche n°2 de l'axe 3
Prévoir l'accueil des personnes impactées		Précise la fiche n°2 de l'axe 3
Mettre en place un stock communal permanent de matériels de protection (sacs de sable) à distribuer en cas d'événements		Possibilité d'une nouvelle fiche sous la forme d'un groupe de travail sur le sujet entre les EPCI du territoire PAPI Canche
Alerte SMS des habitants lors des événements		Précise la fiche n°2 de l'axe 3
Matériel communal disponible à la distribution (motosouffle...)		Possibilité d'une nouvelle fiche sous la forme d'un groupe de travail sur le sujet entre les EPCI du territoire PAPI Canche
Exercice grandeur nature et communication autour du Plan Communal de Sauvegarde auprès des habitants		Contenu de la fiche n°2 de l'axe 3
Systèmes d'informations entre voisins et par sms lors de la survenue d'événements		Précise la fiche n°2 de l'axe 3
Délivrer des permis de construire dans des zones autorisées par les services d'urbanismes		Précise la fiche n°3 de l'axe 4
Respecter les zones constructibles déterminées par les services d'urbanismes		Précise la fiche n°3 de l'axe 4
Lorsqu'une construction est déjà construite, au moment de la vente, habitation doit être protégées ou détruite		Contenu de l'ensemble de l'axe 5
Construire sur les hauteurs quand cela est autorisé mais éviter les enrobés qui accélèrent les coulées d'eau		Précise la fiche n°3 de l'axe 4
Limiter l'étalement urbain et la nouvelle occupation des sols en privilégiant la démolition, la reconstruction ou la rénovation		Précise la fiche n°3 de l'axe 4
Interdire de labourer les patures qui participent à freiner le ruissellement		Précise la fiche n°12 de l'axe 1
Revision des PPRI		Contenu de la fiche n°2 de l'axe 4
Eviter l'installation illégale sur les zones d'expansion de crue		Compétence d'urbanisme et respect des réglementations dépendant du pouvoir réglementaire
Aider les éleveurs à avoir des moyens de préserver les zones d'élevage		Précise la fiche n°12 de l'axe 1
Rachat des maisons inondables		Contenu de la fiche n°10 de l'axe 5
Définition et information sur les niveaux critiques		Contenu de la fiche n°3 de l'axe 2
Mise en œuvre de travaux légers pour améliorer la résilience		Contenu de l'ensemble de l'axe 5
Don de mur-planches pour protéger habitations		Contenu de l'ensemble de l'axe 5
Création de fossés et d'aménagements extérieurs aux maisons touchés pour favoriser l'évacuation des eaux		Pas pertinente techniquement, en contradiction avec la stratégie du PAPI, limite réglementaire (urbanisme) et financière
Surélévation de meubles dans les sous sols à risque		Contenu de l'ensemble de l'axe 5
Faire des petites berges autour des terrains		Pas pertinente techniquement, en contradiction avec la stratégie du PAPI, limite réglementaire (urbanisme) et financière
Privilegier les pâtures en lieu et place des céréales sur les pentes de la vallée		Précise la fiche n°12 de l'axe 1
Nettoyage des fossés		Pas dans les compétences du PAPI (à la charge du propriétaire)
Recréer des haies dans les champs		Compétence hydraulique douce du Symcéa ou communautés de communes
Créer des bassins de rétentions		Contenu de l'ensemble de l'axe 6
Créer des écluses		Pas pertinente techniquement, en contradiction avec la stratégie du PAPI, limite réglementaire (environnement) et financière
Labor dans le "bon sens"		Précise la fiche n°12 de l'axe 1
Faire des fossés en béton		Pas pertinente techniquement, en contradiction avec la stratégie du PAPI, limite réglementaire (environnement et urbanisme) et financière
Arrêter la destruction des seuils (barrages)		Pas pertinente techniquement, en contradiction avec la stratégie du PAPI, limite réglementaire (environnement)
Planter des arbres et gérer les sources dégradées		Compétence entretien et restauration Symcéa ou communautés de communes
Renouvellement des fascines de manière régulière, création de linéaires de haies		Compétence hydraulique douce du Symcéa ou communautés de communes
Entretien des bassins de rétentions		Précise la fiche n°14 de l'axe 1
Bandes enherbées et création de zones humides pour ralentir l'écoulement		Contenu de la fiche n°5 de l'axe 6
Entretien, les tuyaux d'évacuation		Gestion des eaux pluviales hors du champ d'intervention du PAPI
Utiliser les zones d'expansion de crues naturelles		Contenu de la fiche n°5 de l'axe 6
Sanctuariser les alentours des villes inondables en sauvegardant les pâtures		Précise la fiche n°12 de l'axe 1
Reboiser en amont des cours d'eau		Compétence entretien et restauration Symcéa ou communautés de communes
Recul des digues notamment au niveau des méandres d'Allin et de La Calotterie en condamnant le minimum d'habitations		Précise la fiche n°1 de l'axe 7
Restauration des zones d'expansions de crues		Précise la fiche n°5 de l'axe 6
Entretien des berges par recépage		Compétence entretien et restauration Symcéa ou communautés de communes
Etudes sur la faisabilité de digues		Contenu de la fiche n°1 de l'axe 7
CODE COULEUR: VERT = PRECISE LE PAPI / DEJA PRESENT DANS LE PAPI BLEU = POSSIBLE NOUVELLE FICHE POUR LE PAPI ROUGE = HORS DU CHAMP D'INTERVENTION DU PAPI / PAS TECHNIQUEMENT PERTINENT		



Annexe 5 : Tableau récapitulatif des justifications pour les propositions exprimées lors des réunions publiques classées « Hors du champ du PAPI/Pas techniquement pertinente ou pour la création de nouvelles fiches actions

PROPOSITIONS ISSUES DES REUNIONS PUBLIQUES	Evaluation de la proposition	Remarque
Entretien des berges par rectépage		Compétence entretien et restauration Symcéa ou communautés de communes
Reboiser en amont des cours d'eau		Compétence entretien et restauration Symcéa ou communautés de communes
Entretien des tuyaux d'évacuation		Gestion des eaux pluviales hors du champ d'intervention du PAPI
Faire des fossés en béton		Pas pertinente techniquement, en contradiction avec le stratégie du PAPI, limite réglementaire (environnement et urbanisme) et financière
Arrêter la destruction des seuils (barrages)		Pas pertinente techniquement, en contradiction avec le stratégie du PAPI, limite réglementaire (environnement et urbanisme)
Planter des arbres et gérer les souches dégradées		Compétence entretien et restauration Symcéa ou communautés de communes
Renouvellement des fascines de manière régulière, création de linéaires de haies		Compétence hydraulique douce du Symcéa ou communautés de communes
Créer des écluses		Pas pertinente techniquement, en contradiction avec le stratégie du PAPI, limite réglementaire (environnement et financière)
Nettoyage des fossés		Pas dans les compétences du PAPI (à la charge du propriétaire)
Recréer des haies dans les champs		Compétence hydraulique douce du Symcéa ou communautés de communes
Faire des petites berges autour des terrains		Pas pertinente techniquement, en contradiction avec le stratégie du PAPI, limite réglementaire (urbanisme) et financière
Création de fossés et d'aménagements extérieurs aux maisons touchés pour favoriser l'évacuation des eaux		Pas pertinente techniquement, en contradiction avec le stratégie du PAPI, limite réglementaire (urbanisme) et financière
Eviter l'installation illégale sur les zones d'expansion de crue		Compétence d'urbanisme et respect des réglementations dépendant du pouvoir réglementaire
Matériel communal disponible à la distribution (motopompe...)		Possibilité d'une nouvelle fiche sous la forme d'un groupe de travail sur le sujet entre les EPCI du territoire PAPI Canche
Mettre en place un stock communal permanent de matériel de protection (sacs de sable) à distribuer en cas d'événements		Possibilité d'une nouvelle fiche sous la forme d'un groupe de travail sur le sujet entre les EPCI du territoire PAPI Canche
CODE COULEUR: BLEU = POSSIBLE NOUVELLE FICHE POUR LE PAPI ROUGE = HORS DU CHAMP D'INTERVENTION DU PAPI / PAS TECHNIQUEMENT PERTINENT		